CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER D'ORIENTATION ET AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL

PERSONNEL PROFESSIONNEL

No concours :	P-2016-2017-04
Titre :	Conseillère ou conseiller d'orientation et aide pédagogique individuel
Lieu de travail :	Service de consultation
Statut :	Remplacement régulier temps complet
Personne remplacée :	Isabelle Wagner
Horaire de travail :	Selon la convention collective
Entrée en fonction :	Août 2017 à août 2018
Supérieure immédiate :	Madame Caroline Simard Directrice adjointe des études au cheminement scolaire

NATURE DU TRAVAIL

Les emplois de conseillère ou conseiller d'orientation (ou de conseillère ou conseiller en formation scolaire) comportent plus spécifiquement des fonctions de conseil, d'aide et d'accompagnement auprès de l'étudiante ou de l'étudiant dans le choix d'un profil de formation qui lui convient compte tenu de ses caractéristiques individuelles et selon l'orientation choisie pour son cheminement scolaire et sa carrière professionnelle.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La conseillère ou le conseiller d'orientation (ou la conseillère ou le conseiller en formation scolaire) effectue des tâches relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs et des politiques du service d'orientation en tenant compte du plan de réussite du Collège. Elle ou il est chargé de l'application de ces politiques.

Elle ou il évalue les étudiantes et étudiants lors d'entrevues de counselling et de rencontres de groupe quant à leurs intérêts, leurs aptitudes, leurs capacités, leur personnalité, leurs expériences professionnelles et leurs besoins en utilisant des méthodes appropriées.

Elle ou il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

Les professionnelles ou professionnels qui ne détiennent pas le permis de conseillère ou conseiller d'orientation délivré par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec doivent porter le titre de conseillère ou conseiller en formation scolaire.

Conformément au Code des professions (L.R.Q., c. C-26), ces professionnelles et professionnels ne peuvent utiliser le titre de conseillère ou conseiller d'orientation, ni exercer, le cas échéant, une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Les qualifications requises dans ce cas sont les suivantes : posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée, notamment en orientation professionnelle.

Elle ou il conseille également les étudiantes et étudiants sur les modalités d'admission à l'université et sur les débouchés existants pour les différents programmes de formation technique.

Elle ou il prépare et maintient à jour le dossier des étudiantes et étudiants sur les questions relevant de sa compétence.

Elle ou il peut être appelé à entretenir des relations constantes avec les représentantes et représentants du marché du travail, les administratrices et administrateurs, le personnel enseignant et les autres institutions impliquées dans l'orientation des étudiantes et étudiants.

Elle ou il peut être appelé à voir à l'organisation et à la réalisation d'activités telles que colloques, journées d'étude et visites industrielles.

En collaboration avec les autres personnes intervenantes concernées, elle ou il peut être appelé à développer et réaliser, dans le cadre du plan de réussite du Collège, des activités favorisant la réussite, la diplomation et le cheminement personnel des étudiantes et étudiants.

La personne titulaire de ce poste aura aussi à assumer d'autres tâches, notamment, celles relatives à l'aide pédagogique individuelle ainsi qu'à l'information scolaire et professionnelle. De plus, elle aura à intervenir dans le cadre de projets d'aide à la réussite.

QUALIFICATIONS REQUISES

Détenir le permis de conseiller ou conseillère d'orientation délivré par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

ÉCHELLE DE SALAIRE

De 41 560 $ à 78 792 $

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard, **le 27 juin 2017**, **12 h**, à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1
Télécopieur : (418) 862-4959
Courriel : nathalie.gamache@cegeprdl.ca